



Payement et formation en ligne

Par lilichichine

Bonjour pour expliquer rapidement mon problème je vais faire une mise en contexte. (Désolé si ce n'est pas le bon forum je suis un peu perdue je vous avoue)

J'ai 21 ans et j'avais pour projet de m'inscrire dans une formation en ligne proposant un système de financement par pôle emploi. Une conseillère pour la formation m'explique la procédure. En lui faisant confiance aveuglement je suis ce qu'elle me dit de faire (en sachant que je lui ai expliqué ma situation et que je refusais de payer quoi que ce soit si pôle emploi ne me finançait pas) au final après m'avoir rassuré pendant de nombreux appels et m'avoir assuré que c'était comme ça que ça devait se passer, j'ai signé les papiers et payer les frais d'inscription. Mais me voilà maintenant à devoir leurs verser 100? par mois (au total je devrais payer 3900?). J'ai essayé des dizaines de fois de la recontacter mais sans nouvelle. Lorsque j'ai expliqué la situation à ma conseillère pôle emploi, elle m'a fait comprendre que la procédure n'était pas du tout celle là et que j'allais devoir payer. Après avoir contacté le service résiliation ils m'ont dit que la date de rétractation gratuite était dépassé mais que je pouvais résilier ce qui me coûterai 1200?. (somme que je ne peux pas assumer)

Après avoir signaler mon mécontentement on recommence à m'ignorer et je n'arrive plus à joindre le service de résiliation non plus .

Est ce qu'une solution s'offre à moi?

Juridiquement si j'arrête de les payer que se passera t'il pour moi? Existe t'il des alternatives à la résiliation payante? Si je leurs dis que j'ai contacté un avocat, cela les feras t'ils réagir ?